ENGAGEMENT DE DECLARATION DE CHARGEMENT SOUS L'APPLICATION VOYAGE EN LIGNE (VELI)

Je /Nous, soussigné(s) M et/ou Mme :……
Propriétaire(s)/ exploitant(s) du (des) bateau(x) ……
……
……

Immatriculé(s) :……
……
……
……

m'(nous) engage(ons) à déclarer l'intégralité de mes (nos) voyages pour l'ensemble de ma (notre) flotte de bateaux ci-dessus nommés sous l'application VELI, et ce, pendant une durée minimum de six mois à compter de la réception par Voies navigables de France du présent engagement.

J'ai (nous avons) bien noté que cet engagement ne donnera lieu au paiement de la prime de 100 euros par bateau sur l'année 2017, que si VNF l'a reçu au plus tard le 31 mars 2017.

Dans l'hypothèse où VNF reçoit mon (notre) engagement après le 31 mars 2017, celui-ci ne donnera lieu à aucun versement.

En outre, je (nous) prends (prenons) bonne note que mon (notre) engagement ne vaut que pour le versement d'une seule prime d'incitation.

Cette aide est consentie sous la condition suspensive et résolutoire que je (nous) déclare(ions) tous les voyages sans exception, dans les limites définies par la délibération du Conseil d'administration de VNF du 19 décembre 2016 (N°04/2016/3.8).

J'atteste également par le présent engagement être le redevable des péages des unités sus-mentionnées.

En contrepartie du respect du présent engagement, la prime sera vous versée sur la base d'une décision financière prise entre le 1er octobre et le 31 décembre de l'année d'enregistrement de votre engagement.

Le dispositif entre en application le 1er janvier 2017. Il est en vigueur soit pour l'année 2017, dans les conditions définies par la délibération du Conseil d'administration de VNF du 19 décembre 2016.

Lieu, date et signature(s) de M / Mme précédée de la mention lu et approuvé

A……le……..

Le Propriétaire ou exploitant

« NOM» « ADRESSE»à compléter SVP